

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1861)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 26

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de l'équipe de protection »

les mots :

« des agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.